

de M. de Lacolombière et de M. Bailly en France, à l'occasion des visions prétendues de la sœur Tardy, ainsi qu'on l'a raconté au chapitre précédent, M. Tronson fut d'avis qu'on supprimât l'établissement de la Providence. Considérant que M. Charon donnait naissance à une communauté d'Hospitaliers, et que d'autres en formaient une d'Ermites pour les écoles, il craignit que celle des filles de la Providence ne donnât lieu à de nouveaux troubles, et ne renouvelât les anciennes divisions. « Je ne serais nullement
« d'avis, écrivait-il, de faire tant de nouveaux
« établissements. Mes vues seraient de mettre les
« filles de la Providence à la Congrégation, ou à
« l'hôpital général de Québec, pour ne point trop
« multiplier les communautés (1). » C'était le parti qu'on se proposait de prendre, lorsque M. de Saint-Vallier, très-porté à former de nouveaux établissements, exprima le désir de conserver la Providence; et comme le séminaire ne devait plus y contribuer de ses aumônes, ce prélat voulut obliger les sœurs de la Congrégation à en faire tous les frais. Elles lui représentèrent avec respect l'impuissance où elles étaient de suffire à cette dépense, à cause des grandes charges qu'elles avaient déjà. Il insista néanmoins; et, quoi qu'elles pussent lui dire, il ne laissa pas

(1) *Lettres du mois de mars 1692, du 25 février 1693; lettre à M. Dollier de Casson, du 14 mars 1694.*